



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Des unités d'habitation accessoire permises à Contrecœur, Saint-Amable et Verchères : une approche proactive et innovante dans le contexte actuel de la crise du logement

Le 17 avril 2024 – Les conseils municipaux de Contrecœur et Saint-Amable ont adopté une modification de leur règlement de zonage respectifs pour y inclure des dispositions autorisant la mise en place d'unités d'habitation accessoire attachées et/ou détachées, en plus des logements accessoires déjà autorisés. Verchères a prévu l'adoption de cette même modification lors de son assemblée du mois de mai prochain. Cette réflexion commune est née d'une collaboration entre les trois services d'urbanismes des municipalités.

Une unité d'habitation accessoire est une habitation secondaire aménagée sur un lot occupé par un bâtiment principal, plus grand et déjà existant. Elle doit être de taille réduite tout en permettant le respect de la vie privée des occupants et des voisins. Son aménagement doit s'harmoniser à la résidence autant qu'au quartier et sa construction doit, le plus possible, respecter l'environnement. Contrecœur, Saint-Amable et Verchères ont souhaité adapter leur zonage actuel pour y intégrer ce nouveau principe de densification douce permettant une utilisation plus efficace de l'espace, assurant une planification urbaine ordonnée et réfléchie, et préservant l'intégrité et le caractère des quartiers résidentiels.

« Cette autorisation offre une alternative de logement abordable et adaptable pour les citoyennes et les citoyens, tout en respectant l'intégrité et le caractère du voisinage existant. Il s'agit aussi d'un incitatif pour contrer la pénurie de logement. La mise en place de ces unités s'inscrit dans une démarche de développement durable, favorisant une utilisation optimale des terrains urbains et des ressources bâties », a mentionné la mairesse de Contrecœur Maud Allaire.

« Dans le contexte actuel de crise du logement, la demande de logements abordables dépasse largement l'offre disponible, créant des obstacles significatifs d'hébergement et d'accès à la propriété pour de nombreux citoyens, en particulier les jeunes familles, les personnes âgées et les travailleurs à revenu modeste. Cette alternative novatrice de logement répond concrètement et durablement aux besoins immédiats de nos citoyens tout en tenant compte des dynamiques sociales évolutives et en jetant les bases

d'une ville résiliente et inclusive pour les années à venir », a précisé le maire de Saint-Amable, Stéphane Williams.

« La collaboration entre nos municipalités dans cette démarche est digne de mention. En unissant leurs forces, nos services d'urbanisme ont pu réfléchir et échanger sur les enjeux spécifiques de nos territoires, tout en répondant de manière proactive aux défis contemporains du logement. Ce changement, fruit de notre coopération, illustre parfaitement comment nous pouvons innover collectivement pour le bien-être de nos citoyens et pour l'avenir durable de nos communautés », a souligné le maire de Verchères, Alexandre Bélisle.

-30-

Source :

Sylvain Latour
Directeur des communications et affaires publiques
Ville de Contrecoeur
450 587-5901, poste 235
latours@ville.contrecoeur.qc.ca

Mélanie Waldhart
Directrice des communications et de l'expérience citoyenne
Ville de Saint-Amable
450 649-3555, poste 240
mwaldhart@st-amable.qc.ca

Karine Brodeur
Responsable des communications et projets spéciaux
Municipalité de Verchères
450 583-3307
kbrodeur@ville.vercheres.qc.ca